



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## Nombre de conseillers

En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	19

L'an deux mil vingt

le : **15 OCTOBRE**

le Conseil Municipal de la Commune de LE GAVRE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Mr OUDAERT Nicolas, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2020

**PRESENTS :** MM.OUDAERT Nicolas - PENHOUE Ingrid - RONDOUIN Daniel -  
BROSSAUD Anthony – CARRE Anne – ARIZA Joël - FONDAIN Joël  
BEAUMAL Arnaud - BERTAT Catherine - FAYON Christophe - CANAL Laurence  
RICHET Cécile – PLANTINET Brice - YGONET Sandra - PIERRON Magali  
PERRIGAUD Ludivine - DREAN Gaël - CORNU Pauline

Excusée : MERCIER Claudie, donne pouvoir à OUDAERT Nicolas

Secrétaire : CARRÉ Anne

## OBJET :

**12102020 : Projet de carrière du Tahun : présentation des modifications au dossier suite à enquête publique complémentaire : avis du conseil municipal.**

La Préfecture de Loire-Atlantique sollicite à nouveau l'avis de la commune sur le projet de carrière du Tahun située à GuéménéPenfao dans le cadre de l'enquête publique complémentaire.

Les conseillers municipaux ont reçu le dossier complet.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal du Gâvre s'était opposé en février 2020 à l'unanimité à ce que le trafic de véhicules utilise la RD 42 vers le Sud et en particulier à tout passage des Poids Lourds dans le centre-ville du Gâvre. Et considérant que ce type de projet entraîne des nuisances importantes au niveau environnemental pour la vallée et la rivière du Don, mais également bruits, poussières et circulations importantes de poids lourds, avait émis un avis défavorable global.

Daniel Rondouin explique que le trafic représente environ une centaine de mouvements par jour. Le changement notable, par rapport à la première version, est qu'il n'y a plus de camions autorisés à passer par le centre-ville du Gâvre, suite au nouveau plan routier émis par le département. Laurence Canal fait néanmoins remarquer l'incidence néfaste de ses nouveaux mouvements de camions sur l'environnement fragile de la forêt.

Où cet exposé et après en avoir débattu, l'assemblée, à l'unanimité :

- . RESTE DEFAVORABLE au projet d'ouverture de la carrière du Tahun.
- . PREND ACTE du nouveau circuit routier (notant positivement qu'aucun camion ne doit passer par le centre-ville du Gâvre) tout en remarquant qu'il aura néanmoins un impact néfaste sur la faune sauvage en traversant une partie de la Forêt du Gâvre.

Fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Nicolas OUDAERT



Accusé de réception en préfecture  
044-214400624-20201015-DE12102020-DE  
Date de télétransmission : 21/10/2020  
Date de réception préfecture : 21/10/2020